



**BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE-GRENIER JOURNEE SOLIDAIRE**

Les Centres d'hébergement d'urgence le Patio Bourbaki et Patio Minimes de l'association Espoir organisent un vide-grenier le samedi 17 mai 2025 dans le cadre d'une journée solidaire sur la Place du Marché aux Cochons à Toulouse de 9h00 à 17h00.

L'installation des stands se déroulera de 7h30 à 9h00.

Le tarif est de 5€ par emplacement d'un mètre et 8 euros pour deux mètres. Les bénéfices obtenus aideront à financer les projets de l'association. Si vous êtes intéressé pour participer à cet événement, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous.

Bulletin à transmettre avant le lundi 12 mai

Par mail lepatio.minimes@espoir31.org

Plus d'informations : 07 83 79 14 60

Le nombre de places est limité, les inscrits recevront une réponse pour validation ou refus de participation.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

N° de téléphone fixe ou portable (obligatoire) :

E-mail :

Pièce d'identité n° : N° immatriculation véhicule :

Nombre d'emplacement souhaité :

Nous ne fournirons ni tables, ni rallonges électriques, ni aucun autre matériel.

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant·e
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Date :

Signature :

Les informations sur ce formulaire sont enregistrées par l'association Espoir dans un fichier informatisé afin de gérer les inscriptions au vide grenier. Les données collectées ne le sont que dans ce but. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées le sont pendant trois mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement des données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.



REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER

Les Centres d'hébergement d'urgence le Patio Bourbaki et le Patio Minime de l'association Espoir organisent une journée solidaire le samedi 17 mai 2025 au cours de laquelle se tiendra un vide grenier. Il aura lieu sur la Place du Marché aux Cochons à Toulouse de 9h00 à 17h00.

Cette manifestation est ouverte aux particuliers. Les personnes intéressées pour participer devront transmettre leur demande d'inscription complète avant le mercredi 12 juin par mail à :
lepatio.minimes@gmail.com

Documents à transmettre :

- Le règlement intérieur signé
- Le bulletin d'inscription dûment rempli (préciser le nombre de mètres souhaités)
- Une photocopie de la carte d'identité

Le paiement correspondant à la réservation se fera le jour de la manifestation entre 12h00 et 13h00. Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 07.83.79.14.60

.....

Article 1 : Les tarifs pour les emplacements sont fixés à 5 euros le mètre et 8 euros pour deux mètres.

Article 2 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 3 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 4 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc.) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.



Article 5 : Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités et par ordre d'arrivée.

Article 6 : L'entrée est interdite avant 7h30 L'installation des stands devra se faire de 7h30 à 9h00. Aucun véhicule n'est autorisé à circuler sur la place.
Tout emplacement réservé et non occupé à 9h00 sera considéré comme libre.

Article 7 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 8 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

Article 9 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 10 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...).
Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

J'atteste avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Le A

Signature :